



**Commune de BRUNEHAUT**  
**PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

**Décision relative à une demande de permis d'environnement**  
**(Art. D.29-22 § 2 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement)**

**ERRATUM**

La soussignée, Bourgmestre de la Commune de Brunehaut, informe la population qu'un PERMIS D'ENVIRONNEMENT, de classe 2, a été octroyé par le Collège communal, en séance du 27.04.2026, à l'asbl TURBO-PULLINGTEAM pour : « *l'organisation d'un événement sportif ponctuel relatif à une épreuve de force avec tracteurs agricoles, le dimanche 9 août 2026* » sur les parcelles cadastrées section C n°585b, 583x, 583y, 583p, 583m, 583r, 583s, 588a, 589c, 589d, 583n, 583k, 580d et 580h sises au lieu-dit *Derrière les Jardins* à 7620 HOLLAIN.

La décision (LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT) peut être consultée à l'Administration communale de Brunehaut (Service urbanisme – bureau n° 10), rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 13h30 à 17h et le lundi de 15h30 à 18h30) et le samedi de 9 à 10 h.

**Attention**, pour la consultation du samedi, la personne souhaitant consulter le dossier doit **prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance** auprès de l'agent communal délégué à cet effet au n° de tél. 069/ 36 29 64.

**Tout tiers intéressé peut introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat belge dans les soixante jours suivant la publication ou la notification de la décision contestée.**

*Conseil d'Etat*  
*Place Royale, 7*  
*1000 BRUXELLES (BE)*

Sous peine d'irrecevabilité, le recours est envoyé par lettre recommandée via Bpost ou remis contre récépissé.

Des formulaires types sont disponibles sur le site officiel du Conseil d'Etat : [www.raadvst-consetat.be](http://www.raadvst-consetat.be).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre Ier de la partie III du Livre Ier du Code de l'Environnement.

A Brunehaut, le 02/06/2026



La Bourgmestre,

C. HURBAIN

**Affichage du 05.06.2026 au 24.06.2026**